

ANNEXE

Stratégie de Lisbonne : mesures-clés dans le domaine des politiques fiscale et douanière déjà adoptées ou envisagées

Faire de l'Europe un endroit plus attrayant pour les investisseurs et les travailleurs	La connaissance et l'innovation au service de la croissance
<p>1. Développer et approfondir le marché intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Base commune consolidée pour l'impôt des sociétés européennes (2008); • Simplification de l'environnement fiscal et mise en place de règles du jeu identiques : <p>Respect des règles en matière de TVA : guichet unique (2004); imposition selon les règles de l'État de résidence (2005); règles de TVA en ce qui concerne les services internationaux et les services financiers (2005), (2006); TVA applicable aux entités publiques (2006);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures ciblées visant à éliminer les obstacles fiscaux transfrontaliers auxquels sont confrontées les entreprises de l'UE <p>Compensation transfrontalière des pertes (2006); prix de transfert (2005); droit d'apport (2006);</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle stratégie en matière de fiscalité automobile (2005) ; • Diminution des distorsions créées par la fraude et l'évasion fiscales (2006). 	<p>1. Accroître et améliorer l'investissement dans la recherche et le développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Communication arrêtant des lignes directrices concernant les incitations fiscales en faveur de la recherche et du développement (2006).
<p>2. Assurer des marchés ouverts et compétitifs à l'intérieur et à l'extérieur de Europe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de lutte contre la contrefaçon (2005) ; • Amélioration de la législation douanière afin de promouvoir la douane électronique (2005). 	<p>2. Favoriser l'utilisation durable des ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fiscalité dans le domaine de l'énergie, du transport et de l'environnement : <p>taxation du gazole utilisé à des fins professionnelles (2005); fiscalité de l'énergie (2006); fiscalité automobile (2005).</p>
<p>3. Améliorer la législation européenne et nationale</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des règles en matière de TVA (2005). 	